SYLVIE MARIQUE

Directrice générale de la DGO5

« S'adresser naturellement à l'autorité de tutelle, en préventif plutôt qu'en curatif »

ALAIN DEPRET *SECRÉTAIRE DE RÉDACTION*

En fin 2009, le Mouvement communal rencontrait Sylvie Marique, Directrice générale de la DGO5, qui nous dévoilait alors son nouveau plan opérationnel. Deux ans plus tard, il était intéressant de rencontrer à nouveau la Directrice générale pour observer, avec elle, comment a évolué la réalisation de ce plan. L'occasion de rappeler à nos lecteurs les missions de la DGO5 et ses réalisations concrètes au profit des villes et communes.

Madame Marique, pouvez-vous rappeler à nos lecteurs les missions de la DGO5 ?

La Direction générale des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé a pour vocation, d'une part, d'opérer un contrôle de tutelle sur les actes des pouvoirs locaux et de les accompagner dans le cadre de leurs missions et, d'autre part, d'aider, d'agréer, de subsidier et de contrôler les institutions publiques ou privées actives en matière d'action sociale et de santé.

Elle conseille et aide les pouvoirs locaux, les asbl et autres associations qui en dépendent. Elle applique le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et la loi organique des CPAS, notamment en exerçant la tutelle administrative. Les matières couvertes sont notamment les finances, la gestion des ressources humaines, le patrimoine, les marchés publics et l'organisation institutionnelle.

Et plus concrètement ?

La DGO5 mène des études et rédige des rapports en matière d'observation du fonctionnement institutionnel des pouvoirs locaux. Elle propose et suit des actions concernant la démocratie participative, le développement local, le pacte associatif, les synergies entre communes et CPAS. Il s'agit donc d'une institution qui a le privilège de rassembler, d'une part, le premier niveau de la démocratie représentative que sont les pouvoirs locaux et, d'autre part, les matières « personnalisables » qui touchent les premières préoccupations de nos concitoyens dans leur quotidien, à savoir l'action sociale et la santé. Elle incarne donc la possibilité de créer encore plus de synergies sur le terrain local. La DGO5, c'est 506 agents répartis en sept implantations, mais c'est surtout 2,5 milliards d'euros issus du budget de la Région wallonne.

Lors de notre dernière interview en 2009, vous évoquiez la mise en place d'un plan opérationnel pour la DGO5…

En effet, en tant que Directrice générale, j'ai un mandat de cinq ans avec pour but de rencontrer les objectifs fixés par le Gouvernement wallon, tant ceux qui sont présents dans la DPR que ceux qui se trouvaient dans la lettre de mission qui m'a été confiée à mon arrivée à la DGO5. Concernant les pouvoirs locaux, il s'agit de l'unicité de jurisprudence dans le traitement des dossiers, de l'harmonisation des règles de tutelle et de la dématérialisation et de la simplification des processus. Le plan opérationnel est centré sur trois types de public : nos partenaires, notre structure, qui venait de connaître une fusion, et nos agents. Et il s'articule autour d'objectifs simples : simplification administrative au quotidien, communication, coordination, dialogue…

Comment a évolué la réalisation de ce plan ?

Une évaluation intermédiaire est déjà intervenue en juillet 2011 pour les 106 projets qui composent le plan. Les trois Ministres de tutelle ont en effet rendu un avis favorable car, sur les 106 projets, 54 sont clôturés, 37 sont en cours et 15 projets sont encore annoncés. On est donc à plus de 50 % dans la réalisation complète et j'en profite d'ailleurs pour remercier les agents de l'administration qui ont œuvré pour la réalisation de ces différents projets. Grâce à eux, nous pouvons en effet compter sur une expertise et une richesse de compétence, de professionnalisme et de disponibilité. Le plan a ainsi permis de jeter des ponts entre les pouvoirs locaux, l'action sociale et la santé.

Quelles ont été les réalisations concrètes de votre plan opérationnel au profit des pouvoirs locaux depuis 2009 ?

A la DGO5, nous sommes partis du principe que nous devions être aux côtés des pouvoirs locaux pour les accompagner dans leurs missions, mais aussi développer des outils pour les aider. On veut que leur vie soit simplifiée dans leur relation avec l'administration wallonne. C'est donc pour cela, par exemple, que nous avons créé un cadastre informatisé des subsides. L'idée est de rassembler plus de 150 subsides régionaux dans une banque de données mise à jour qui sera d'ailleurs bientôt étendue à la Fédération Wallonie-Bruxelles, au Fédéral et aux subsides européens. C'est un beau succès puisque nous y avons constaté plus de 10.000 recherches depuis sa création. Comme outil à disposition des communes, je peux aussi citer le mémento fiscal, qui rassemble toute la fiscalité applicable à une commune. On a désormais finalisé tout le schéma et on aura bientôt une alimentation automatique des règlements fiscaux dans cette base de données.

Quoi d'autre ?

Nous continuons également à développer l'outil E-comptes sur tout le territoire wallon. E-comptes permet aux mandataires locaux de mieux comprendre et de partager les objectifs financiers de leur commune. Parallèlement à cela, nous continuons à travailler sur la fusion des dix directions extérieures de la DGO5. La tutelle communale et la tutelle sur les CPAS ont été fusionnées et sont maintenant opérationnelles avec un seul directeur pour chacune des structures. Cette organisation permet désormais aux dossiers d'être traités de la même manière, qu'ils émanent de la commune ou du CPAS. Nous allons ainsi harmoniser la manière de travailler dans chaque province. Ce travail d'harmonisation a abouti à un nouvel arrêté relatif aux actes obligatoirement transmissibles des CPAS qui se calque sur les actes que les communes

SPGE
Société Publique de Gestion de l'Eau

SALON DES MANDATAIRES – STAND 4 DE 9

Jeudi 9 février

11h **L'assainissement des eaux urbaines résiduaires : un métier en perpétuelle évolution à la SPGE**

15h **Contrat d'égouttage et décret "impétrant": liens et impacts**

Vendredi 10 février

11h **Apéro-rencontre**

courriel: info@spge.be - Site internet: www.spge.be

doivent, elles aussi, transmettre. Nous sommes pour cela soutenus par cinq groupes de travail thématiques où les agents des directions extérieures et ceux de la centrale se rencontrent pour construire ensemble une seule jurisprudence.

Sans oublier l'outil « E-tutelle »…

En effet, il s'agit de la dématérialisation des actes de tutelle et tout le travail de suivi des dossiers. Les dossiers de tutelle seront désormais examinés en workflow, avec la fourniture d'une série d'outils méthodologiques pour aider les communes. On y mettra aussi à la disposition des communes des modèles de délibération et un vade-mecum. Celui-ci expliquera ce qui est soumis à la tutelle, comment faire le travail, les délais et l'examen par l'autorité de tutelle. Cela permettra à la commune de suivre son dossier de A à Z. L'arrêté du Gouvernement qui permet ce type de dépôt informatisé sera d'application à partir du 1er janvier 2012. On va donc permettre aux communes de rentrer petit à petit dans le système.

Vous pensez que la perception qu'avaient les communes de l'exercice de la tutelle a changé aujourd'hui ?

C'est la perception que les communes ont de notre administration qui a changé, certes, mais aussi la perception que la DGO5 a des pouvoirs locaux. Nous avons vraiment travaillé sur ces deux aspects. Un de nos quatre métiers principaux est le contrôle, vous le savez… C'est un métier qui est naturellement mal perçu, qui induit une certaine crainte de la part de ceux qui sont contrôlés. Nous combattons cela depuis trois ans. C'est un changement de culture qu'il faut pouvoir amener vers l'extérieur, mais aussi en interne. Ainsi, nous avons démontré que nous pouvons conseiller les communes dans leurs démarches. C'est aussi grâce au travail de concertation au travers de groupes de travail et d'élaboration de circulaires que nous pouvons accompagner le plus possible les pouvoirs locaux.

Il est aussi essentiel de communiquer énormément vers les pouvoirs locaux…

En effet. Tous les ans, la DGO5 présente ainsi son rapport de tutelle qui est disponible sur notre site. C'est l'occasion, pour les pouvoirs locaux, de se rendre compte du travail qui est mené par l'autorité de tutelle et cela permet de construire ensemble une perception différente. Nous organisons également des formations sur le terrain lorsqu'apparaissent des nouvelles législations. Et cela afin de permettre aux autorités locales de s'adresser naturellement à l'autorité de tutelle, en préventif plutôt qu'en curatif. Nous avons également voulu que les nouveaux agents de la DGO5 connaissent mieux la réalité d'une commune ou d'un CPAS en les envoyant en stage sur le terrain.

Le grand dossier du moment, c'est la réforme de la tutelle telle qu'adoptée par le Gouvernement wallon. Vous pourriez nous expliquer comment la DGO5 s'y est impliquée ?

Nous nous sommes nourris de ce qui avait été exprimé au Parlement et nous avons rédigé un rapport d'évaluation sur le sujet en proposant des pistes de solutions. Puisque nous sommes très impliqués en matière de simplification administrative, nous avons ensuite utilisé un outil « Standard cost model » qui a permis de mesurer la charge administrative des pouvoirs locaux lors de l'application de nouvelles législations. Une question était dès lors posée aux communes interrogées : quelles sont, pour vous, les causes d'irritation dans l'exercice de la tutelle ? Les résultats ont corroboré notre rapport d'évaluation au Ministre. Cela nous a permis d'établir un plan d'action qui a ensuite alimenté le projet de réforme.

En quoi consistaient vos propositions ?

Il était, par exemple, proposé de supprimer le collège provincial comme autorité de tutelle. Ce qui permet de réduire les délais. Il y a aussi eu un travail sur les actes soumis à tutelle. Mais le chantier le plus vaste reste celui du double contrôle. Il a donc été proposé que la tutelle de la DGO5 ne s'exerce plus qu'au niveau de l'attribution du marché, qu'il soit subsidié ou non. Par contre, il semble plus intéressant au Ministre que l'administration subsidiante, elle, se prononce au niveau des conditions de marché. De plus, le pouvoir local ne devra plus entrer son dossier qu'à un seul endroit. L'année 2012 sera importante pour nous car nous allons ainsi créer un guichet unique pour les dossiers de travaux subsidiés.

L'année 2012 est aussi une année électorale. Comment se prépare votre administration à l'organisation des élections communales et provinciales ?

Nous allons ici profiter de l'expérience de 2006. Nous avons mis sur pied une cellule élections au sein de notre administration. On a participé à l'élaboration des textes soumis actuellement au Conseil d'Etat qui modifient notamment le statut juridique du conseiller communal ayant obtenu le plus de voix sur la liste la plus forte de la majorité et qui, en d'autres termes, a vocation à devenir bourgmestre. On a aussi participé à la réflexion sur la détermination du vote électronique. Mais, à côté de cela, nous réalisons également toutes les opérations électorales : acheter le papier, mettre à jour les logiciels informatiques… Il y a donc une série de marchés qui sont en cours. Un leitmotiv sous-tend tout cela : essayer de rendre plus pédagogique encore les instructions électorales prodiguées aux différents acteurs. Dès janvier 2012, nous mettrons en ligne un site dédié aux élections 2012. Lors du salon des mandataires, nous serons également présents avec un guichet élections pour répondre aux questions éventuelles des mandataires ou des futurs candidats.

En guise de conclusion, pourriez-vous nous dire comment la DGO5 envisage la réalisation de ses projets avec ses partenaires, dont l'Union des Villes et Communes de Wallonie ?

Nous tenons absolument à entrer en dialogue avec tous nos partenaires à chaque moment de notre travail. A chaque thématique, notre volonté est de communiquer afin de donner la bonne information car nos partenaires peuvent ensuite porter un message clair vers les pouvoirs locaux. C'est un travail main dans la main, essentiel au profit de tous, et surtout des pouvoirs locaux.

Pour toute information concernant les élections de 2012, voici les coordonnées de la cellule élections de la DGO5 :
elections.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be
081/32.32.65
081/32.37.62.